



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Interdiction des Frères Musulmans

Question écrite n° 5834

Texte de la question

M. Bryan Masson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la menace que représente l'idéologie des Frères Musulmans sur la cohésion nationale et la sécurité des concitoyens. De nombreuses sources, y compris des rapports parlementaires et des services de renseignement, ont mis en évidence l'influence grandissante de cette organisation sur le territoire national, notamment à travers des associations, des lieux de culte et des structures éducatives qui diffusent une vision radicale de l'islam incompatible avec les principes républicains. Cette mouvance, sous couvert de respectabilité, œuvre à l'implantation progressive et grandissante d'un séparatisme idéologique menaçant les valeurs de laïcité, d'égalité hommes-femmes, mais également de liberté d'expression. À plusieurs reprises, Marine Le Pen a alerté sur la dangerosité des Frères Musulmans et sur la nécessité d'une réponse ferme de l'État face à cette stratégie d'entrisme. À ce titre, plusieurs pays, comme l'Autriche et l'Égypte, ont classé cette organisation comme mouvement extrémiste et ont été jusqu'à l'interdire. L'influence des Frères Musulmans ne peut être minimisée. M. le député s'inquiète dès lors, au sein de sa circonscription, à Cagnes-sur-Mer, de potentiels liens entre les Frères Musulmans et une association portant le projet d'une future mosquée, dont l'origine du financement demeure une source de préoccupations de la part des riverains mais aussi des fidèles. Dès lors, il lui demande si le Gouvernement entend prendre les mesures nécessaires afin d'endiguer cet entrisme religieux représenté par les Frères Musulmans. Aussi, il souhaite connaître sa position quant à la nécessité d'interdire ce mouvement extrémiste.

Texte de la réponse

L'idéologie, les actions et les structures liées aux Frères musulmans font l'objet d'une vigilance toute particulière des services de l'État. Dans cette perspective, le Gouvernement vient de rendre public un rapport intitulé « Frères musulmans et islamisme politique en France ». Ce document vise à mieux faire connaître les caractéristiques, les stratégies d'implantation et les modes d'action de cette mouvance en France. Il constitue un outil de référence pour les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de terrain, afin de mieux prévenir les dérives idéologiques contraires aux principes républicains. Depuis plusieurs années, de nombreuses mesures administratives ont été prises à l'encontre d'organismes ou de personnalités identifiées comme proches de cette idéologie : fermetures de lieux de culte, dissolutions d'associations (telles que le CCIF en 2020), expulsions (notamment le prédicateur frériste Hassen Iquioussen en 2022), etc. Le Gouvernement vient, le 16 juin 2025, de geler les avoirs financiers de l'Institut européen des sciences humaines (IESH), établissement de formation dont la filiation avec les Frères musulmans est clairement établie. Ces actions traduisent une détermination claire de l'État à lutter contre toute tentative d'entrisme ou de séparatisme religieux, et il mènera dans les prochains mois de nouvelles actions.

Données clés

Auteur : [M. Bryan Masson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5834

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2400

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6845